

## EXERCICE SUR LA NOTION DE CONTRAT

Prenez connaissance du contrat suivant afin de repérer les informations concernant l'engagement de l'entreprise Yonne Équitable.

Pour vous aider vous disposez de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=WIdUeZQObUY>

JOIGNY COPIEUR

15 avenue Gambetta

89300 JOIGNY

Entre le client :

Et

Joigny Copieur  
89300 Joigny

Contrat n° 93 B 279

Nom : **Yonne Equitable**

N° : Rue : des prés Sergents – ZI de la petite Île

CP : 89300 Ville : JOIGNY

Tél : 03-86-62-10-10

Concernant le matériel  
décrit ci-contre:

Photocopieur Nashuatec MP C2550

Article 1 : Joigny Copieur s'engage à assurer ou à faire assurer l'entretien technique et la réparation du matériel pendant la durée du contrat.

Article 2 : les obligations de Joigny Copieur ne couvrent pas les dommages causés par accident, par faute intentionnelle ou non, un usage anormal par rapport aux prescriptions du manuel d'utilisation, un déplacement du matériel, le démontage du matériel et d'une façon générale, toute intervention non prévue par le manuel.

Article 3 : obligations du client

Le client a l'obligation pendant la durée du contrat :

- De payer ponctuellement les redevances et toutes sommes qui seraient dues,
- De se conformer en tout temps aux lois et règlements de l'utilisation du matériel.

Article 4 : résiliation

En cas de non respect par le client de l'une quelconque des obligations, Joigny Copieur a la faculté de résilier de plein droit le présent contrat et de reprendre les consommables fournis aux frais du client, à tout moment huit jours après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception adressée au client et restée sans effet.

FAIT EN 2 EXEMPLAIRES

A Joigny  
Le

Signature :

A

Le

Nom :

« Bon pour accord, lu et approuvé »

(recopiez la formule)

Signature :

1. Quel type de contrat est-ce ?

Contrat de vente  Contrat de travail

Contrat de maintenance  Contrat de location

2. Quelles sont les parties au contrat ?

**Le client : Yonne Équitable      Le mainteneur ou prestataire : Joigny Copieur**

3. Quel est l'objet du contrat ?

**La maintenance d'un photocopieur.**

4. Quelles sont les obligations du prestataire (le mainteneur) ?

**Joigny Copieur s'engage à assurer ou à faire assurer l'entretien technique et la réparation du matériel pendant la durée du contrat.**

5. Quelles sont les obligations du client ?

**Le client a pour obligation de :**

- **Payer les redevances et toutes les sommes dues, en temps et en heure,**
- **Se conformer en tout temps aux lois et règlements de l'utilisation du matériel.**

6. Pourquoi la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » est-elle inscrite au bas du contrat ?

**Pour confirmer par le client qu'il a lu les conditions du mainteneur et qu'il les approuve.**

7. Pourquoi le document est-il établi en deux exemplaires ?

**Toute personne ou organisation concernée par le contrat doit en garder un exemplaire.**

8. En quoi consiste la résiliation du contrat ?

**Il s'agit de la rupture du contrat, c'est-à-dire que les engagements des parties au contrat sont annulés.**

9. Dans quel cas le mainteneur peut-il résilier le contrat ?

**Si le client ne respecte pas un ou plusieurs engagements : s'il ne paye pas le service régulièrement ou s'il ne respecte pas l'utilisation normale du matériel.**

10. Dans quel cas le client peut-il résilier le contrat ?

**Si le prestataire ou mainteneur n'intervient pas ou de façon inappropriée pour entretenir ou réparer le matériel.**

11. Comment procède-t-on à la résiliation ?

**En rédigeant un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception, exposant le ou les motifs de la rupture du contrat.**